



**Union des Syndicats Nationaux  
de l'Audiovisuel CFTC**

**Mr STRUILLOU  
Directeur Général du Travail  
38-43 quai André Citroën  
75902 Paris cedex 15**

Boulogne le 18 octobre 2017,

Monsieur le Directeur Général du Travail,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation anormale à laquelle sont confrontés depuis plusieurs mois les salariés des branches de l'audiovisuel et celle de la télédiffusion.

En effet, les employeurs de ces branches font la sourde oreille à nos demandes répétées de négociations et lorsque nous nous adressons à vos services, nous n'obtenons pas plus de prise en compte de nos requêtes.

En ce qui concerne la branche de l'audiovisuel, au cours des réunions de NAO, nos négociateurs ont demandé à plusieurs reprises au collège employeurs de bien vouloir ouvrir des négociations pour la mise en place d'un accord d'intéressement mais à ce jour, nos demandes sont restées vaines.

Devant ce silence, j'ai écrit à M. PYRONNET sous-directeur des relations individuelles et collectives du travail pour lui faire part de nos difficultés en lui demandant d'intervenir auprès des employeurs de la dite branche.

Mon courrier date du 11 juillet 2017 et à ce jour, je n'ai eu aucun retour.

Nos délégués n'ont pas baissé les bras puisque à l'issue d'une réunion, pas plus tard que le 12 octobre 2017, ils ont interpellé le représentant des employeurs pour savoir s'il y avait du nouveau. Celui-ci a bien confirmé qu'il allait ouvrir des négociations mais sans donner de calendrier et cela fait bien deux ans qu'il leur répète la même chose.

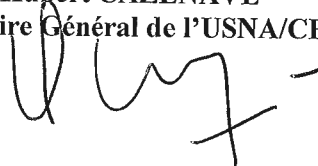
Par ailleurs, j'ai également écrit le 29 mai 2017 à M. VALLET, président de l'INA et Président du collège employeurs pour lui demander de proposer aux organisations syndicales un calendrier de négociations portant sur les salaires ainsi que sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la NAO de l'accord de branche de la télédiffusion. Là aussi, je n'ai pas eu de réponse à mon courrier.

J'ajoute que j'avais adressé un courrier également resté sans réponse à Mme Corine GUIES ex-présidente du collège employeur, le 30 novembre 2016, lui indiquant que la précédente NAO avait eu lieu au mois de juillet 2015 et qu'il était urgent de négocier comme le prévoit le code du travail.

En conséquence, Monsieur le Directeur Général du Travail, je me permets de vous solliciter, dans le but que vos services interviennent auprès des personnes concernées afin qu'elles remplissent les obligations légales qui leurs incombent.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général du Travail, à l'assurance de ma parfaite considération.

Hubert CAZENAVE  
Secrétaire Général de l'USNA/CFTC



UNION des SYNDICATS NATIONAUX de l'AUDIOVISUEL  
USNA - CFTC